

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX SEANCE du 21 août 2012

L'an deux mille douze,
Le vingt et un août deux mille douze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize août 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire de Pargny Sur Saulx.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : M. GIRARD Pascal, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT-PIERRE Valérie

Pouvoirs : Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise, M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jean-Michel, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe, M. RINALDI Serge à M. CABART Jean Claude.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 28/08/2012

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – BUDGET EAU - ADMISSION
EN NON VALEUR
N° 12/73**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Considérant les différentes pièces produites par M le Receveur Municipal de Sermaize les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer les factures d'eau suivantes :

Total dette en €	Dettes détaillées en € / année	Débiteurs
87,25 €	2010 : 57,10 € 2011 : 30,15 €	Mme OUTTARA Sita, <u>Commentaire du Receveur Municipal</u> : « Dossier engagé auprès de l'huissier resté sans effet. Aucun renseignement dans ce dossier, aucune saisie possible car aucun revenu et aucun compte bancaire connu. Aucun espoir de recouvrement. »

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité:

ADMET en non valeur les titres émis à l'encontre des débiteurs ci-dessus :

Total dette	Débiteurs
87,25 €	Mme OUTTARA Sita

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 du service des eaux - article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire
Denise GUERIN.